



Françoise Roche

Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753

FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

Lettre ouverte à l'AEF

ERRATUM

La secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence a été destinataire d'un courrier électronique et postal envoyé par le secrétaire général du SNETAA et dont il est donné copie en annexe de cette lettre. L'objet de cet envoi était le communiqué « *Rappel aux bonnes mœurs* » publié sur le site du SNCA e.i.L. Convergence le lundi 7 décembre.

Première remarque : il aurait été plus judicieux, en effet, d'écrire dans ce communiqué « *la première scène de l'acte II fut marquée, entre autre, par une attaque virulente ...* », ce qui laissait le lecteur libre de présager que la partie adverse de la direction du SNETAA n'avait pas été tendre non plus pour cette direction. Mais que le SNCA e.i.L. Convergence ne soit pas entré dans les détails s'explique par le fait que dans cette « *attaque virulente* » était nommément désigné un militant du SNCA e.i.L. Convergence en charge de la commission ouvrière des PLP. Il ne s'agit donc pas là d'une erreur mais, tout au plus, d'une imprécision de style. Dont acte.

Deuxième remarque : dans la querelle qui oppose Laurent PIAU à la direction nationale du SNETAA, il n'est pas toujours aisé d'identifier la nature exacte des textes qui sont produits par les uns et les autres et qui parviennent, par des voies détournées, sous les yeux de tiers comme l'est le SNCA e.i.L. Convergence. Actons que cette « *attaque virulente* » était à usage interne, qu'elle n'a jamais été rendue publique, en particulier sur leur site, par ses auteurs, le secrétaire général du SNETAA et son équipe, et que, si elle traîne toujours sur un écran électronique, comme l'ont signalé à la direction du SNCA e.i.L. Convergence des adhérents attentifs, ce ne peut être sur celui du SNETAA. La secrétaire générale reconnaît qu'il s'agit bien là d'une erreur et fait donc amende honorable.

Troisième remarque : vérification plus ample faite, le texte incriminé par le SNCA e.i.L. Convergence s'affiche bien sur les écrans de l'AEF, où il serait parvenu par l'intermédiaire de l'indiscrétion d'un de ses destinataires.

Quatrième remarque : il faut donc modifier en partie l'écriture de deux des quatre derniers paragraphes du communiqué du SNCA e.i.L. Convergence, ce qui donne :

« *Rappel aux bonnes mœurs* : la permanence de ce texte qui date du début septembre 2009 sur le site de l'AEF, alors qu'il aurait dû être archivé depuis plus de deux mois, manifeste à l'évidence la justesse des analyses du SNCA e.i.L. Convergence : qu'il est l'alibi commode que les adversaires à l'interne du SNETAA utilisent alternativement pour

s'effaroucher les uns les autres quitte, le moment venu, à en faire le bouc émissaire de leur querelle.

*Le SNCA e.i.L. Convergence ne peut admettre que quiconque le considère et le traite comme un jouet dont on peut amuser la galerie. Sa secrétaire générale invite donc fermement **l'AEF et ceux qui lui ont fait parvenir ce texte à usage interne** à **le retirer de leurs écrans**, faute de quoi il serait possible qu'elle en vienne à considérer **cette « publicité durable »** comme un acte proche de la diffamation. »*

Et pan sur les griffes d'Arsa !

Cinquième remarque : Arsa n'aime pas prendre des coups injustifiés ; aussi avance-t-elle que quand elle utilise un moteur de recherche pour aller sur le site du SNETAA les premiers items qu'elle rencontre aboutissent au **site de l'AEF et plus précisément à ce trop fameux texte : la confusion est donc inévitable !** Je transmets la remarque d'Arsa...

Et pan !!!

Ceterum, censeo capitalismum esse delendum.

Paris, le 10 décembre 2009

Françoise Roche
Secrétaire générale

Annexe : copie du courrier du secrétaire général du SNETAA en date du 8 décembre 2009

Madame la Secrétaire Générale,

Dans un dernier communiqué « Rappel aux bonnes mœurs », que le SNCA-eiL Convergence publie sur son site, deux affirmations semblent erronées :

- D'une part, s'il y a eu « attaques virulentes », elles ne sont pas du fait de la direction nationale du SNETAA-eiL, mais de M. PIAU qui, en utilisant le fichier de mon organisation, a envoyé un courrier par mail à tous nos adhérents. Nous n'avons fait que répondre à cette attaque, sans précédent, dans l'histoire de mon organisation.

Ce courrier en réponse a été envoyé aux adhérents du SNETAA-eiL. Il n'a jamais été publié ni sur notre site ni dans une quelconque circulaire.

- D'autre part, le SNETAA-eiL n'a jamais fait appel aux médias dans cette affaire. En revanche, une journaliste de l'AEF, a été contacté par Laurent PIAU a qui il semble avoir donné son courrier diffamant et le courrier du SNETAA-eiL qui était réservé exclusivement à nos adhérents et à eux-seuls.

La journaliste a fait le libre choix de publier une dépêche et d'y annexer les courriers.

Nous ne sommes responsable ni de cette dépêche, ni des agissements de M. PIAU et même pas de collègues issus du SNETAA-eiL qui communiquent à la presse nationale en contrevenant aux statuts et règlement intérieur de mon syndicat.

Je tenais à vous faire part de ces deux remarques et je m'en tiens là.

Je me suis toujours gardé de tout commentaire concernant le choix de votre orientation et de vos communiqués, laissant libre chaque organisation de ses choix militants.

Je crois profondément au pluralisme syndical, tout autant que la nécessaire unité syndicale pour satisfaire les revendications de nos adhérents.

Je te prie de croire, chère collègue, en mon dévouement total pour mon organisation.

Christian LAGE
Secrétaire Général